

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES
UNIVESITAIRES

L'An Deux Mille Vingt Cinq (2025) et le Trente du mois de Juin s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade **Conservateur de Bibliothèque Universitaires**, et ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 96 du 10/02/2025.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA AHMED, Recteur de l'U.M.M.T.O (président)

Monsieur RAHMANI SAID, Chef de Centre (membre)

Monsieur HAMITOUCHE Mourad, Correcteur (membre)

Monsieur CHERIET Nourddine, Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 96 du 10/02/2025, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade **Conservateur en Chef de Bibliothèque Universitaires** sus cité et suite à :

1°- Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (la **Faculté des Sciences Humaine, de L'Université Alger 2**) ;

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 postes ouverts);

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité ;

4° -les candidats ayant obtenu la même moyenne sont départagés, en application de l'article 09 de l'Arrêté du 27/06/2017 fixant le cadre d'organisation des concours, examens pour l'accès à certain grades appartenant aux corps spécifiques de l'enseignement supérieur.



Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire ;

LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :

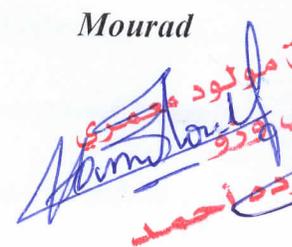
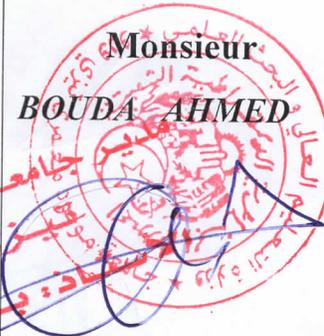
1- BENHOCINE Kahina 12.85

- LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE : Départage par coefficient plus élevés et l'ancienneté dans le grade.

1- GONTAS Farida Ep. Siad 12.85

2- KETREB Rachida Ep. KERTOUS 12.85

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Le Chef du centre (membre)	Le Correcteur (membre)	Le Correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur RAHMANI Saïd 	Monsieur CHERIET Nourddine 	Monsieur HAMITOUCHE Mourad 	Monsieur BOUDA AHMED 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.